



Association Nationale d'Intervention Sociale  
en Commissariat et Gendarmerie

Association loi 1901

Déclaration à la formation continue sous le n°11788268278

## **La prise en compte des auteurs de violences conjugales : lever les obstacles à la relation d'aide !**

### **DESCRIPTION :**

Les postes d'intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie sont au cœur des dispositifs de prévention et d'intervention dans les situations de violences conjugales. Ils rencontrent dans ce cadre des personnes qui ont agi des violences ou sont mobilisés sur la dynamique auteurs victimes par ces dernières. Cela pose parfois des difficultés dans la mise en œuvre d'une relation d'aide. Les représentations qui traversent les ISCG et leurs partenaires du champ socio-judiciaires sur les auteurs de violences peuvent parfois créer de véritables obstacles à la relation d'aide. Comment aider ceux qui ont suscité tant de souffrances ?

Cette formation propose d'outiller les ISCG dans la construction d'une posture professionnelle porteuse de changement.

Les objectifs sont ainsi de :

- Mieux cerner les obstacles à la prise en charge des personnes auteures de violences conjugales.
- Développer des stratégies d'intervention qui favorisent la relation d'aide et donc le dévoilement des violences
- Mieux appréhender les différents profils des personnes auteures de violences entre partenaires.
- Tenir compte de l'impact de la problématique sur les intervenant.e.s et sur les équipes ; Ouvrir sur les pratiques de réseau et de coopération.

### **PRÉREQUIS :**

Occuper un poste d'ISCG ou d'encadrement de poste d'ISCG ou participant à la mise en œuvre du dispositif d'ISCG

### **DURÉE :**

Module : 3 JOURS ( 7h de formation /jour) par groupe de 15 personnes

### **MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS :**

Contact par mail ou téléphonique avec les chargés de missions de l'ANISCG pour évaluer besoins et attentes ainsi que pour donner tous les renseignements utiles

### **Procédure d'inscription :**

1. Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un accord écrit de l'employeur sous forme de courrier ou de bon de commande le cas échéant.
2. Ces documents sont à renvoyer par mail à [contact@aniscg.org](mailto:contact@aniscg.org) ou par voie postale à ANISCG 519 avenue Pont Trinquat, 34070 Montpellier.
3. Lorsque le nombre d'inscrits minimum est atteint, vous recevrez une confirmation d'inscription.

Siège social : Le Chambéry A13, 519 Avenue Pont Trinquat, 34070 MONTPELLIER

Tél: 06 50 55 20 60

N° SIRET : 47756517000032 Code APE : 94992

Secrétariat de la formation : [estelle.karchen@aniscg.org](mailto:estelle.karchen@aniscg.org)



Association Nationale d'Intervention Sociale  
en Commissariat et Gendarmerie

Association loi 1901

Déclaration à la formation continue sous le n°11788268278

4. En cas d'annulation, aucune facturation ne sera adressée si l'annulation survient à J - 30 ; 50 % seront facturés si l'annulation survient entre J - 29 et J - 15 ; La totalité de la somme sera dûe si l'annulation survient à J - 14.
5. La facture sera adressée à l'employeur ainsi qu'une attestation de présence. La-dite attestation sera adressée par mail aux stagiaires

*Pour vous inscrire, suivre le lien suivant et télécharger le formulaire*  
[http://www.aniscg.org/public/Medias/formulaire\\_dinscription.pdf](http://www.aniscg.org/public/Medias/formulaire_dinscription.pdf)

### **MÉTHODES MOBILISÉES :**

Formation présentielle proposée en INTER établissement

L'animation des journées de formation permet d'articuler des interventions thématiques, des échanges avec les participant·e-s et des analyses de cas proposés par les participant·e-s.

Exposés théoriques et présentations PowerPoint.

Échanges à partir de l'expérience et du questionnement des stagiaires.

Études de cas et analyse de la pratique.

Simulation de situations professionnelles.

Documentation.

### **MODALITES D'ÉVALUATION :**

Auto-positionnement et recueil des besoins et attentes.

- Tour de table.

- Évaluation individuelle (ex. QCM, mise en situation professionnelle, échange interactif).

- Bilan de fin de formation.

- Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

- Questionnaire d'évaluation à chaud complété individuellement.

- Questionnaire d'évaluation à distance, suivi de retours d'expérience.

### **DATES :**

Du 03 au 05 Avril 2024

### **LIEU et ACCESSIBILITÉ :**

Dans les locaux de l'ANAS : 15 rue de Bruxelles, 75009 PARIS

Personne en situation d'handicap, contactez notre référent

Il est demandé au commanditaire d'informer le prestataire de toutes les mesures prises pour favoriser la participation de tout participant porteur d'un handicap et de veiller à la mise en œuvre de ceux-ci.

### **PROFIL DES FORMATRICES :**

Cécile KOWAL est responsable clinique à l'ASBL Praxis, licenciée en psychologie, spécialisée en animation et intervention auprès d'auteurs de violence, formée à la victimologie et à l'alcoologie.

Siège social : Le Chambéry A13, 519 Avenue Pont Trinquat, 34070 MONTPELLIER

Tél: 06 50 55 20 60

N° SIRET : 47756517000032 Code APE : 94992

Secrétariat de la formation : [estelle.karchen@aniscg.org](mailto:estelle.karchen@aniscg.org)



Association Nationale d'Intervention Sociale  
en Commissariat et Gardiennage

Association loi 1901

Déclaration à la formation continue sous le n°11788268278

En co-animation : Estelle KARCHEN est formatrice en approche systémique et thérapie familiale, animatrice d'analyse de pratique et de supervision. Elle a exercé en tant qu'ISCG pendant 16 ans.

**TARIFS :**

Si Employeurs Adhérents : 175€/jour soit 525€ pour 3 jours/personne

Si Employeurs Non-adhérents : 250€/jour soit 750€ pour 3 jours/personne

Siège social : Le Chambéry A13, 519 Avenue Pont Trinquat, 34070 MONTPELLIER

Tél: 06 50 55 20 60

N° SIRET : 47756517000032 Code APE : 94992

Secrétariat de la formation : [estelle.karchen@aniscg.org](mailto:estelle.karchen@aniscg.org)